

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
12 décembre 2018

PUBLIE LE : 18 décembre 2018

Délibération n°121218-4 : Ouverture des crédits d'investissement

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le cinq décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2018

PRESENTS

AIGREMONT	Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	José CARRAT, DELEGUE TITULAIRE Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE Frederic GOZLAN, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT Lionel LIOTIER, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : MAREIL-MARLY

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale
Madame Julia HOUILLON, Responsable communication des Syndicats intercommunaux

<i>Nombre de communes</i>	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

OBJET : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT**RAPPORTEUR** : Monsieur Burgaud, Vice-président

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que dans l'attente du budget primitif 2019, l'exécutif peut donc, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

LE COMITE,

Après avoir entendu l'exposé de son Vice-Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018, ce qui représente les montants suivants :

Article	Libellé	Crédits votés au Budget Primitif 2018	Crédits ouverts au titre de la décision budgétaire modificative N°1 votée en 2018	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par le Comité au titre de l'article 1612-1 du CGCT
		a	b	c=a+b	c/4
2051	Concessions et droits similaires	4 080,00 €	0,00 €	4 080,00 €	1 020,00 €
Total chapitre 20: Immobilisations incorporelles		4 080,00 €	0,00 €	4 080,00 €	1 020,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	6 042,00 €	0,00 €	6 042,00 €	1 510,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	4 600,00 €	0,00 €	4 600,00 €	1 150,00 €
2184	Mobilier	7 499,00 €	0,00 €	7 499,00 €	1 870,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	251 243,20 €	45 203,48 €	296 446,68 €	74 110,00 €
Total chapitre 21: Immobilisations corporelles		269 384,20 €	45 203,48 €	314 587,68 €	78 640,00 €
2313	Constructions	12 970 473,89 €	502 654,76 €	13 473 128,65 €	3 368 280,00 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	87 858,24 €	-87 858,24 €	0,00 €	0,00 €
Total chapitre 23: Immobilisations en cours		13 058 332,13 €	414 796,52 €	13 473 128,65 €	3 368 280,00 €
TOTAL		13 331 796,33 €	460 000,00 €	13 791 796,33 €	3 447 940,00 €

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 17 DEC. 2018

Transmis en Préfecture et affiché le 18 DEC. 2018

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal